



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 03 décembre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	19

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 novembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois décembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-huit novembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur CALTOT Daniel a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.
 Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric
 Monsieur JAMES Rémy a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.
 Monsieur RAIMBAULT Daniel a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Secrétaire de séance :

Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 105 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil que le chiffrage estimatif des travaux dans le cadre de la réhabilitation du manoir en mairie a été affiné par le maître d'œuvre.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande de subventions, consiste en la réhabilitation d'un ancien manoir en mairie. Le coût prévisionnel des travaux, hors révision de prix et incluant les études et diagnostics ainsi que l'achat du manoir, est de :

RÉHABILITATION DU MANOIR EN MAIRIE :		
Coût prévisionnel		
	Montant HT	Montant TTC
ACHAT DU MANOIR		
Acquisition du manoir	291 750,00 €	291 750,00 €
Frais de notaire	4 977,27 €	4 977,27 €
TOTAL ACHAT DU MANOIR	296 727,27 €	296 727,27 €
MISSIONS, ÉTUDES ET DIAGNOSTICS		
Relevé topographique	1 400,00 €	1 680,00 €
Maîtrise d'œuvre : mission de base	55 575,00 €	66 690,00 €
Maîtrise d'œuvre : OPC	10 530,00 €	12 636,00 €
Maîtrise d'œuvre : SSI	2 340,00 €	2 808,00 €
Maîtrise d'œuvre : Diagnostic	2 925,00 €	3 510,00 €
Audit énergétique	2 200,00 €	2 640,00 €
Étude structure	2 900,00 €	3 480,00 €

Date d'affichage de la présente délibération

Le 11 décembre 2024



Diagnostic plomb et amiante avant travaux	2 810,00 €	3 372,00 €
Diagnostic parasitaire	990,00 €	1 188,00 €
Sondages structurels	4 415,00 €	5 298,00 €
Contrôle technique	7 520,00 €	9 024,00 €
Coordination sécurité protection de la santé	3 440,00 €	4 128,00 €
TOTAL ÉTUDES ET DIAGNOSTICS	97 045,00 €	116 454,00 €
TRAVAUX		
Curage – Gros œuvre - Façades	372 000,00 €	446 400,00 €
Menuiseries extérieures - Métallerie	103 000,00 €	123 600,00 €
Finitions intérieures	247 000,00 €	296 400,00 €
Plomberie – Chauffage - Ventilation	118 500,00 €	142 200,00 €
Électricité	45 000,00 €	54 000,00 €
VRD	43 000,00 €	51 600,00 €
TOTAL TRAVAUX	928 500,00 €	1 114 200,00 €
TOTAL ACHAT MANOIR + ÉTUDES ET DIAGNOSTICS + TRAVAUX	1 322 272,27 €	1 527 381,27 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers, tels que le département de la Seine-Maritime, la région de Normandie, l'État, la fondation du patrimoine... et précise que cette liste n'est pas exhaustive.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** l'opération « Réhabilitation du manoir en mairie »,
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers, tels que le département de la Seine-Maritime, la région de Normandie, l'État, la fondation du patrimoine, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive et qu'elle ne se limite aux seuls partenaires cités, pour un montant total estimé de 1 322 272,27 € HT dont 296 727,27 € HT pour l'achat du manoir, 97 045,00 € HT pour les études et diagnostics et 928 500,00 € HT pour les travaux,
- **De DIRE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024 / 087 du 10 septembre 2024 portant sur une demande de subvention pour la réhabilitation du manoir en mairie uniquement au titre du fonds vert.

La secrétaire de séance, Claude BOULIER

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

